

**De :** CECILE TEUMA [mailto:[cecile.teuma@gmail.com](mailto:cecile.teuma@gmail.com)]

**Envoyé :** mercredi 12 mai 2021 09:30

**À :** [revision-plu-aubusson@creuse-grand-sud.fr](mailto:revision-plu-aubusson@creuse-grand-sud.fr)

**Objet :** révision PLU Aubusson

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je suis extrêmement défavorable au projet photovoltaïque de la société les Moissons du Soleil au Marchedieu, pour les raisons que je vais développer ci-après.

Tout d'abord, je précise que je ne suis pas opposé par principe au photovoltaïque. Au contraire cette énergie renouvelable me semble être une bonne solution d'avenir dans le mix énergétique, mais à une condition : que les panneaux photovoltaïque soient positionnés en toiture ou sur des terrains déjà définitivement stériles (friches industrielles, décharges etc).

## **1. Le projet de la société les Moissons du Soleil est un coup de force anti-démocratique**

Lors de sa séance du 18 février 2020, le conseil communautaire de Creuse Grand Sud a clairement rejeté le projet de révision du PLU d'Aubusson relatif au projet des Moissons du Soleil par 21 voix contre, 7 pour et 9 abstentions (délibération n°2020-025).

Malgré ce refus sans appel, le 28 juillet 2020, le projet a été proposé de façon identique au conseil communautaire. La différence majeure lors de cette séance, c'est que le promoteur du projet a disposé de plus de ¾ d'heure pour présenter son projet devant les élus. Ce même promoteur **avait pris soin d'inviter, 10 jours auparavant, les maires de la communauté de communes et d'autres élus à visiter le site** du Marchedieu et les inviter à voter en faveur du projet. Lors de la séance du 28 juillet, le promoteur, après sa présentation, est resté au fond de la salle, sans la quitter, et a assisté au débat et au vote, favorable cette fois-ci. Sa seule présence a indéniablement influencé le vote.

M. le Commissaire-enquêteur, j'appelle cela un coup de pression inadmissible sur les élus communautaires, **un coup de force anti-démocratique pour la défense d'un intérêt purement privé, puisque l'objectif premier de ce projet est de faire de plus d'argent.**

## **2. Où comment gagner beaucoup d'argent sous prétexte de « transition énergétique »**

La révision du PLU d'Aubusson vise à transformer en zone NPv des zones classées N et A, à la seule fin que le promoteur puisse bénéficier d'un contrat avec la CRE, lui garantissant un tarif de rachat préférentiel de l'électricité produite. **Sans ce tour de passe-passe juridique réclamé par le promoteur, la rentabilité eut été bien moindre, et le projet n'aurait peut-être pas vu le jour.**

La collectivité n'a donc fait que permettre au promoteur de gagner plus d'argent. Certes elle bénéficiera de quelques retombées fiscales, quelques milliers d'€. Mais savez-vous à combien s'élèvent les bénéfices annuels d'un projet d'une telle puissance (22 MWh/an produits) ? Cela se compte en centaines de milliers d'€. Les promoteurs de ce projet vont donc « moissonner » en un an autant que bon nombre de paysans en une vie ! En quelques années, ils seront – si ce n'est pas déjà le cas – millionnaires.

Vous aurez compris qu'on ne parle plus dans ce cas de diversification agricole, ni d'agriculteur, mais d'industriel de l'énergie.

## **3. Le pire pour la fin : qui veut des bons légumes et du bon pain ?**

Ce projet est d'une aberration crasseuse en terme environnemental. Même les négationnistes les plus obtus ont à peu près compris qu'il fallait stopper l'artificialisation des sols. On ne peut ouvrir un journal sans entendre parler de cette question. **Or le projet des Moissons du Soleil pourrait stériliser plus de 20 ha des meilleures terres du Sud Creuse.**

Le promoteur du projet, pour le prix d'un petit coup de rimel vert (faux pastoralisme ovin, serres...), ne peut pas cacher qu'il n'est que le fossoyeur de l'agriculture paysanne, **la seule qui tienne sa promesse de nourrir les hommes depuis les origines.**

Aujourd'hui, un jeune maraîcher est en train de s'installer sur la commune d'Aubusson sur moins d'un hectare. Il fournira la consommation alimentaire annuelle de guère plus de 10 Aubussonnais.

**Avec les 20 ha du Marchedieu, une dizaine de vrais paysans maraîchers pourraient nourrir 200 Aubussonnais.**

Pour ces raisons, ce projet industriel, qui pourrait voir le jour par le simple déclassement administratif de terres agricoles, **apparaît d'une absurdité complète d'un point de vue environnemental.**

Je m'oppose fermement à la révision du PLU d'Aubusson en faveur de la société Les Moissons du Soleil.

Cécile TEUMA  
8 RUE DE LA ROCHE 23200 AUBUSSON